

La Schola Saint Grégoire est une école de Musique Sacrée, fondée en 1938. Ce stage s'adresse à tous : débutants, choristes, chefs de chœur, ... Il se déroule dans le Sanctuaire de N-D de Montligeon, sanctuaire dédié aux âmes du Purgatoire. En 2018, notre école fête le 80^e anniversaire de sa fondation.

ENSEIGNEMENT

Au programme chaque jour (version papier détaillée remise au début de la session) :

- ✘ **Cours, exercices, répétitions** : enseignement sur 5 degrés en fonction du niveau musical, de l'initiation au perfectionnement (créneau de 45 min., à partir de 8 h 30)
- ✘ **Travail vocal** (Méthode Ward ou pose de voix en fonction du degré)
- ✘ **Messe chantée** chaque jour en fin de matinée, **Salut du Saint Sacrement et/ou Vêpres, Complies**
- ✘ **Conférences**
- ✘ **Examens, réservés uniquement** aux élèves ayant suivi les cours par correspondance à la Schola St Grégoire, et rédigé la totalité des devoirs.

LIVRES DE CHANT

- ✘ Apporter son livre de chant grégorien, si possible : Missel Grégorien, Graduale Romanum, Paroissien romain n°800 ou n°904.
- ✘ Ceux qui ne possèderaient pas l'un de ces livres voudront bien le signaler au moment de l'inscription. Voir bulletin d'inscription : un prêt de livre avec caution est prévu (préparer un chèque de 50 € et uniquement un chèque).

CONDITIONS ET DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription permettent de suivre les enseignements. Ils ne sont pas un acompte sur les frais de pension.

- **Tarif adulte** : 150 € (130 € avant le 11 juin)
- **Tarif étudiant (séminariste)** : 95 € (85 € avant le 11 juin)
- **Tarif jeune (< 17 ans)** : 70 € (65 € avant le 11 juin)
- **Famille avec enfants** : contacter la Schola St Grégoire

Pour les nouveaux stagiaires, le droit d'inscription inclut la cotisation 2018 à l'association Schola Saint Grégoire.

Retourner **impérativement** le bulletin d'inscription accompagné du règlement des droits d'inscription correspondant (chèque à l'ordre de « Schola St Grégoire »), **avant le 30 juin** à :

SCHOLA SAINT GREGOIRE

26 rue Paul Ligneul - 72000 Le Mans - France

Le chèque de règlement des droits d'inscription est remis à l'encaissement fin juin.

Une confirmation d'inscription sera envoyée avant le 11 juillet. Toute inscription non accompagnée de son règlement ne sera ni enregistrée, ni validée.

En cas de désistement jusqu'au 30 juin, **la moitié des droits** reste acquise à l'école. Après le 30 juin, **la totalité des droits** reste acquise à l'école.

HEBERGEMENT ET REPAS

- ✘ Règlement des frais de pension directement sur place au secrétariat de la session (possible par Carte bancaire).
- ✘ L'attribution des chambres s'effectue dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

✘ Il est recommandé de ne pas tarder à s'inscrire en raison du nombre de sollicitation déjà reçu depuis le mois de novembre dernier et de privilégier les chambres doubles.

✘ Tarifs d'hébergement de l'Ermitage de Montligeon, **par jour et par personne**, pour l'année 2018 en groupe :

- Formule pension complète, chambre seule : 60,5 €/j/pers.
- Formule pension complète, chambre à 2 : 48 €/j/pers.
- Formule pension complète, chambre à 3 : 43 €/j/pers.
- Formule pension complète, chambre à 4 : 40 €/j/pers.
- Scolaires, étudiants (à partir de 3 ans) (*) : 35 €/j/pers.

Gratuit pour les enfants de moins de 3 ans

- Formule économique, chamb. à 2 ou 3 (**): 24,5 €/j/pers.
- Formule économique Scolaire (*) (**): 18,5 €/j/pers.
- Formule économique, chambre seule (**): 37 €/j/pers.

(*) Fournir un certificat de scolarité pour les étudiants

(**) Obligation de faire sa cuisine dans les locaux réservés à cet effet et d'apporter ses torchons, une petite casserole. **L'entretien et le ménage de ces locaux sont à la charge des stagiaires.**

**✘ Premier repas de session : Dîner du samedi 21 juillet -
Dernier repas de session : Déjeuner du samedi 28 juillet.
Toute situation particulière (départ anticipé, ...) devra être mentionnée très exactement sur le bulletin d'inscription.**

COMPTE « SOLIDARITE »

La question financière ne doit pas être un obstacle à la louange divine. Un compte « solidarité », alimenté par des dons (donnant lieu à reçus fiscaux) est mis en place pour faciliter la venue et la prise en charge d'une partie des frais de pension des familles, jeunes séminaristes ou religieux.

BULLETIN D'INSCRIPTION

78^e SESSION DE FORMATION GREGORIENNE

du 21 au 28 juillet 2018

A retourner impérativement pour le 30 juin 2018

NOM (P., Fr., M., Mme, Mlle) :

Prénom :

Adresse complète :

Tél. : Courriel :

NIVEAU MUSICAL :

Elève de la Schola :

OUI, je suis élève de la Schola :

- ▶ Je m'inscris au cours de degré
- ▶ Je désire passer l'examen de degré

(Examen réservé aux élèves ayant rédigé la totalité des devoirs, corrigés par un enseignant de la Schola Saint Grégoire)

NON, je ne suis pas élève de la Schola :

- ▶ Connaissez-vous le solfège : OUI NON
Si oui : moderne grégorien
- ▶ Participez-vous à une chorale : OUI NON
- ▶ Pouvez-vous déchiffrer une partition grégorienne :
 OUI NON

LIVRES DE CHANTS (caution sur place par chèque) :

- ▶ Prêt d'un livre de chant : OUI NON

DROITS D'INSCRIPTION :

A régler impérativement à l'inscription. Ceux-ci ne sont pas un acompte sur les frais de pension.

..... Adulte(s) x 130 € (avant le 11 juin) = €

..... Adulte(s) x 150 € (après le 11 juin) = €

..... Etudiant(s) x 85 € (avant le 11 juin) = €

..... Etudiant(s) x 95 € (après le 11 juin) = €

..... Jeune(s) x 65 € (avant le 11 juin) = €

..... Jeune(s) x 70 € (après le 11 juin) = €

TOTAL = €

Chèque à l'ordre de « Schola St Grégoire »